

ACCUEILLIR UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

1

PENSER LA PLACE ET LE RÔLE DU VOLONTAIRE AU SEIN DE VOTRE TIERS-LIEU

COLLECTIVEMENT, DÉFINIR VOTRE APPROCHE DU « SERVICE CIVIQUE » :

- Pourquoi souhaitez-vous accueillir un ou plusieurs volontaire(s) ?
- Quels sont les objectifs poursuivis à travers ce projet ?
- Quelle place souhaitez-vous proposer aux volontaires ?
- Quelle articulation entre la/les missions confiées aux volontaires et l'activité des équipes ?
- En quoi les volontaires apportent-ils une plus-value par rapport aux projets et activités courantes du tiers-lieu, notamment en termes d'image ?

COLLECTIVEMENT, ÉVALUER VOS CAPACITÉS D'ACCUEIL :

- Quelle est votre capacité à accueillir des volontaires ? Il est important de savoir qu'il vous faut consacrer un temps conséquent à l'accompagnement de ces jeunes (au minimum 2 heures par semaine), pour assurer leur tutorat et pour échanger régulièrement avec eux sur le déroulement de leur mission.
- Quelles sont les personnes de votre équipe les plus à même d'assurer l'accompagnement de ces jeunes dans cette expérience d'engagement ?
- Quel rôle l'organisme se propose-t-il de jouer dans l'accompagnement à la citoyenneté des jeunes ? (par exemple la formation civique et citoyenne se fera-t-elle en interne ou en externe ?)
- Quelle préparation doit être organisée ?

Retrouvez le référentiel de missions sur [service-civique.gouv.fr](https://www.service-civique.gouv.fr)

Les 8 principes fondamentaux du Service Civique

- Intérêt général
- Citoyenneté
- Mixité
- Accessibilité
- Complémentarité
- Initiative
- Accompagnement bienveillant
- Respect du statut

2

ELABORER UNE OU PLUSIEURS MISSIONS

LES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE DOIVENT S'INSCRIRE DANS UNE DES NEUFS THÉMATIQUES PRIORITAIRES POUR LA NATION :

- Solidarité
- Santé
- Éducation pour tous
- Culture et Loisirs
- Sport
- Environnement
- Mémoire et Citoyenneté
- Développement international

Les différentes missions proposées peuvent être prises en l'état et mises en œuvre par votre tiers-lieu, mais une nouvelle mission de Service Civique peut aussi être créée à partir de la combinaison de plusieurs éléments des missions présentées dans ce référentiel.

Les descriptifs de missions présentées dans la suite de ce référentiel ne sont pas limitatifs : des activités peuvent être ajoutées, détaillées ou supprimées. En effet, il est important que vous vous appropriiez la mission afin que celle-ci puisse être mise en place dans les meilleures conditions possibles par votre tiers-lieu, en lien avec votre projet général et l'objectif d'intérêt général du Service Civique.

Ces missions théoriques doivent pouvoir s'adapter en fonction des aspirations, des motivations et des éventuelles propositions des jeunes auxquels elles sont confiées. Elles doivent également pouvoir évoluer en fonction du contexte, de l'environnement et des imprévus qui se présenteront.

3

CONCRETISER VOTRE PROJET D'ACCUEIL

Seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales de droit public agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique.

En tant que tiers-lieu, trois options sont envisageables :

- bénéficier d'un agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations
- accueillir un volontaire mis à disposition par un organisme agréé
- demander son propre agrément (possible en ligne <https://www.service-civique.gouv.fr/page/comment-concretiser-votre-projet-d-accueil>)

4

TROUVER UN VOLONTAIRE

DIFFUSION DE LA MISSION

Vous avez l'obligation de publier toutes offres de mission sur www.service-civique.gouv.fr.

Vous pouvez également vous adresser à :

- La mission locale
- Le Réseau Information Jeunesse : le point information jeunesse (PIJ), le bureau information jeunesse (BIJ)

Vous pouvez également l'offre sur vos propres réseaux, ainsi que dans les établissements d'enseignement, le réseau associatif, etc.

RECRUTEMENT

Vous êtes libre du choix de votre volontaire : néanmoins, c'est la motivation du volontaire qui doit guider votre choix et non ses compétences ou sa formation. Les missions de Service Civique ne doivent pas exclure a priori les jeunes n'ayant pas de diplôme ou de qualification. Des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés. Ce sont donc des savoir-être, un intérêt, des motivations qui peuvent être cités dans l'offre de mission.

5

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER UN VOLONTAIRE

Les organismes d'accueil ont l'obligation de désigner un tuteur chargé d'accueillir et d'accompagner le volontaire tout au long de sa mission. Le rôle du tuteur est primordial dans une mission de Service Civique :

- Le tuteur est le référent principal du jeune ; ce qui n'exclut pas des accompagnateurs spécifiques prévus dans le projet d'accueil ;
- Il est garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet et réajuste les contours de la mission en fonction de l'avancement du volontaire ;
- Il accompagne le jeune dans son parcours d'engagement volontaire, donne un cadre et des repères de fonctionnement en vie collective ;
- Il suit la motivation du volontaire et gère les éventuels soucis disciplinaires ou de comportement ;
- Il est référent des autres acteurs qui gravitent autour du volontaire.

Il est souhaitable d'évaluer régulièrement la mise en œuvre du Service Civique au sein de votre tiers-lieu et de rediscuter de sa pertinence.

Guide des tuteurs

Le guide des tuteurs a pour objet de les aider dans l'exercice de cette fonction, et notamment l'élaboration du bilan qui doit être fait en fin de mission avec le volontaire.

Infographie :

la coopérative tiers-lieu